

Réorganisation territoriale de la DGCCRF :

Addendum à la contribution à la mission inter-inspection

Solidaires CCRF&SCL a adressé une contribution à la mission le 29 mai 2026. Ce document comporte déjà de nombreux éléments de réponse au questionnaire adressé aux organisations syndicales. Toutefois, **Solidaires** complète par ce document et sur quelques points, les éléments déjà communiqués.

Rôle du réseau déconcentré face aux enjeux du commerce électronique et des fraudes complexes

Les outils numériques (solutions « clé en main » type Shopify ou autres plateformes) permettent à tout opérateur d'exercer une activité de e-commerce ayant un rayonnement national, tout en étant implanté dans un village d'un territoire de faible densité démographique et économique. Et les opérateurs dont l'activité repose sur la fraude savent utiliser les failles de l'administration en privilégiant par exemple leur implantation dans des territoires où l'administration n'est que peu ou pas présente.

La recherche de fraudes liées au commerce électronique et celles liées au commerce dit « traditionnel » ne doit pas être envisagée de façon séparée. Bien souvent, ces deux types d'activité s'entremêlent : de nombreux opérateurs, toutes tailles confondues, commercialisent leurs produits à la fois via les circuits plus classiques, ceux de la grande distribution par exemple, et via les plateformes numériques.

Mis en concurrence par les pratiques commerciales agressives et / ou frauduleuses de concurrents exerçant en particulier via le e-commerce, certains opérateurs fragilisés financièrement, auront tendance, pour survivre ou pour ne pas décevoir leurs actionnaires, à s'aligner sur les pratiques frauduleuses de leurs concurrents.

La DGCCRF doit donc être présente sur l'ensemble du territoire, avec des effectifs suffisants et continuer de contrôler l'ensemble des activités économiques, et ce, pour une meilleure protection de l'ensemble des consommateurs et une égalité de traitement des entreprises.

Enfin les outils numériques, et en particulier l'IA, sont pour certains opérateurs des outils au service de la fraude. En perpétuelle évolution, ils leur permettent de multiplier et réinventer leurs pratiques délictuelles.

Outre les effectifs en nombre suffisant, **Solidaires demande que la DGCCRF soit dotée des moyens financiers permettant d'effectuer les opérations de contrôles sur l'ensemble du territoire.**

L'organisation en réseau de la DGCCRF, émancipé de son appartenance aux DDI, doit faciliter les échanges d'information sur les nouvelles pratiques détectées afin d'adapter sa réactivité et son efficacité.

Sur la mutualisation interdépartementale sur des missions techniques

Quelques éléments qui nous sont remontés par les collègues exerçant des missions mutualisées sur plusieurs départements :

- Une augmentation des déplacements générant de la fatigue supplémentaire, aggravant les risques routiers pour les agents et par ricochet entraînant une diminution du temps passé en contrôle dans l'entreprise.
- La multiplication des tâches administratives puisque des rapports sur les contrôles réalisés et les suites données doivent être adressés à chaque direction départementale.
- Des courriers ou rapports devant comporter les en-têtes et coordonnées de la direction et préfecture d'affectation de l'agent mais aussi de la direction et préfecture du département où se situe l'entreprise contrôlée. Il en découle des documents surchargés et illisibles, dans lesquels l'administré retrouve difficilement son interlocuteur.
- Une organisation qui complexifie les procédures administratives et judiciaires, les rendant plus fragiles et plus facilement attaquables sur la forme.
- Des opérations de gestion des suites à distance (demande de communication de documents par exemple) plus compliquées contrairement à une présence à proximité des lieux de contrôle qui permet plus facilement de revenir sur place rappeler aux professionnels leur obligation de communiquer les éléments demandés.

Sur la mutualisation des Inspecteurs Principaux

Solidaires mais aussi l'administration font régulièrement le constat du mal-être et de la dégradation des conditions de travail des IP mutualisés sur 2 départements ou plus. Parmi les postes refusés ces dernières années par les lauréats du concours d'IP, figurent souvent des postes d'IP mutualisés.

Dans certains départements, l'IP mutualisé ne vient au mieux qu'un jour par semaine sur site, tout le reste des relations avec les agents se passant de façon dématérialisée.

Le rapport Auvigne-Masurel de 2016 préconisait que chaque agent CCRF soit sous l'autorité hiérarchique d'un IP CCRF. L'organisation qui consiste à mutualiser la pénurie locale d'IP CCRF en dégradant leurs conditions de travail n'est pas adaptée.

Solidaires revendique :

- Le redéploiement des postes d'IP, sans mobilité contrainte pour les IP déjà en place mais en modifiant les postes à l'occasion de leur vacance.
- La mise en place de postes d'IP encadrant et enquêteur et/ou responsable du contentieux et/ou responsable de la démarche qualité. Cette possibilité est déjà prévue par le statut d'IP CCRF et permettrait d'implanter un IP y compris dans les petits départements (pour rappel, **Solidaires** demande un effectif minimal de 10 agents pour tous les départements).

Sur les mutualisations par la fusion de plusieurs départements

L'exemple de la mutualisation Haute-Saône-Doubs-Territoire de Belfort, qui date maintenant de plusieurs années, montre les difficultés générées par cette organisation :

- Commandes diverses des différents préfets et priorités locales divergentes qui désorganisent le travail des agents.
- Mise en commun entre les trois départements de la pénurie d'IP, une des directions départementales ne voyant le cadre qu'un jour par semaine. Avec l'assurance que les choses n'évolueront pas dans le bon sens une fois cette gestion provisoire de la pénurie pérennisée.
- Des agents qui ne connaissent pas exactement le périmètre des missions qu'ils doivent réaliser ni la zone géographique qui leur est attribuée. Il a été constaté une dégradation notable de la situation dans le temps au fur et à mesure des départs et arrivées de nouveaux agents.
- Des compte-rendus d'enquêtes à rédiger en trois exemplaires et à adapter pour chaque structure.

Pour **Solidaires CCRF&SCL, la réorganisation du réseau territorial de la DGCCRF ne doit pas être basée sur la mutualisation de la pénurie des effectifs et des moyens.**